



1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire ayant eu lieu le 1^{er} mars 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement no 367-2022 modifiant et visant à fermer le Règlement d'emprunt 14-2006, appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement et annulation du solde résiduaire \$.*

Ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 18 mars 2022 et celle du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 juin 2022.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures régulières de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 28 juin 2022

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière de la Ville